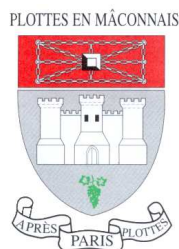
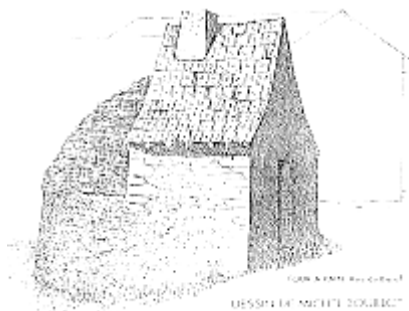


# Le Petit Piottat



BULLETIN MUNICIPAL  
Rédaction, Publication : Mairie  
Impression : Recto Verso Tournus  
Juin 2010

## EDITION SPECIALE

### LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, chers amis

Voici un nouveau « flash » du Petit Piottat, après celui consacré à nos jeunes ce mois-ci.

Comme nous le voulions, il est fait pour vous informer **réellement** de ce qui se passe, de ce qui se fait, se fera dans notre commune et ce que l'équipe municipale a budgétairement décidé pour 2010.

Les jeunes, la voirie, nos anciens, l'école, sans oublier la vie sociale et l'aménagement de Plottes sont nos préoccupations quotidiennes.

Nos projets avancent et déjà nos efforts se portent sur ceux de l'année prochaine.

Vos remarques et suggestions sont les bienvenues pour nous aider. N'hésitez donc pas de nous en faire part. D'avance, je vous en remercie, et j'espère que cette période estivale vous apportera calme et bonheur.

A la rentrée.

Jacques Marinier

### VIE DE LA COMMUNE

#### Inauguration de l'aire de jeux et de l'équipement numérique de l'école des Joyeux cartables

Mr Marinier, maire de Plottes et Mme Gabrelle Présidente de la Communauté de Communes du Tournugeois ont inauguré samedi 5 Juin ces deux nouvelles installations. Elles donnent à la commune, à son école et aux enfants des conditions de loisirs et de scolarité encore meilleures.

Mr Le Sénateur Beaumont, Mr Mascio représentant du préfet, Mr Plaste Inspecteur de l'Education Nationale, Mr Meunier maire d'Ozenay, les élus des communes voisines, les artisans et fournisseurs ayant participé à ces réalisations, les habitants présents, tous ont pu découvrir l'intérêt de ces investissements pour le village.



#### L'école « Les joyeux cartables » en classe découverte

Du lundi 26 au mardi 30 avril 2010, les trois classes de l'école « Les joyeux cartables » se sont rendues en classe découverte. Cette action est venue clôturer le projet d'école, établi pour trois ans et intitulé « Plusieurs lieux pour une seule école ».

La classe maternelle est partie au château de Montlaville à Chardonnay. Cette destination volontairement très proche de l'école a permis d'emmener l'ensemble des enfants (seule une petite fille n'est pas partie). Mis à part quelques moments de tristesse pour certains en fin de séjour, tout le monde a été ravi par cette expérience unique. Au programme de la semaine : environnement et cirque. Un spectacle sous un vrai chapiteau est venu ponctuer le travail des enfants. Ils ont pu montrer à leurs parents tout ce qu'ils avaient appris.



Les deux classes de CP - CE1 et CE2 - CM1 - CM2 se sont, quant à elles, rendues en Côte d'Or, dans le Châtillonnais, à la ferme d'Aulot. Par une semaine de grand beau temps, les élèves ont pu pleinement profiter du lieu. L'emploi du temps s'est axé autour de trois activités : équitation, théâtre et découverte de l'environnement. Ce temps fort de l'année a permis à chacun de vivre une expérience de vie collective souvent nouvelle et formatrice.

Nous tenons encore à remercier tous les partenaires financiers de ce projet : parents, Conseil Régional de Bourgogne, Amicale du RPI, communes de Plottes et d'Ozenay et Coopératives Scolaires.

L'équipe enseignante

### Quelques photos de la classe découverte



### Fête des voisins : la Grimaury

Samedi 29 mai la fête des voisins a rassemblé une quinzaine de personnes autour d'une table.

A l'initiative de Madame Grandvoinet, référente, et de quelques personnes dévouées désireuses d'apporter convivialité et animation dans le quartier, chacun apporta son repas.

Ce fut l'occasion pour ces voisins et amis de partager cet agréable moment en compagnie du Maire qui avait répondu à l'invitation.

A la rentrée de l'année scolaire, il est prévu d'organiser une brocante dans le quartier avec la participation de l'Amicale d'Animation de Plottes.

Les bénévoles espèrent une participation des habitants et comptent sur l'aide de toutes les bonnes volontés.



### Travaux dans la commune

Conformément à ce qui avait été projeté en commission voirie et validé par le conseil municipal, les travaux annoncés ont déjà commencé. Leur programmation s'étalera jusqu'à la fin de l'année.

Début juin, ont été faits :

- Le Revermy : une deuxième couche viendra le terminer
- Réfection des rues du bourg et de la Grimaury (procédé de « point à temps »)

A venir Saint Autin, En Goy, Route d'Uchizy.

Concernant la RD 56 dans la traversée de la Grimaury, et contrairement à ce qui a pu être annoncé de ci de là, la première tranche (prolongation du trottoir, modification de la signalisation routière) sera réalisée à partir de septembre.



### Cérémonie du 8 mai



### Place du Lavoir « En Vallay » Les travaux sont finis !



## QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

**RESEAU D'ASSAINISSEMENT:** Lorsque vos travaux de raccordement sont effectués vous devez en informer la mairie.

Nous rappelons à chacun de ne pas jeter dans le tout à l'égout les serviettes hygiéniques, les lingettes, couches et autres non-tissés.

**ABRI-BUS DE LA GRIMAURY** la commune n'est pas gestionnaire des abris pour les bus scolaires, ceci relevant de la compétence du Conseil Général. Néanmoins, celui qui a été installé à la Grimaury, en piteux état, sera habillé par nos soins. Les conteneurs d'apport volontaire de matériaux recyclables qui étaient à proximité ont été déplacés.

**RAPPEL:** le remblai est encore accessible uniquement pour les dépôts de végétaux et ce jusqu'au 1er janvier 2011. Il a été nivelé et nettoyé. Le dépôt doit s'effectuer au bout de la plateforme.

### Centre de loisirs de Tournus

Un groupe d'enfants participant aux activités estivales proposées par le centre de loisirs de Tournus sera accueilli à Plottes le 19 Août. Ils proposeront en soirée un petit spectacle auquel chacun, petit ou grand est invité.

Des informations complémentaires (lieu, horaire) seront données ultérieurement.

## VIE ASSOCIATIVE

### Franc succès pour les puces de couturières.

Les puces de patchwork et couturières se sont déroulées le dimanche 9 mai autour de l'église et dans la salle communale et malgré un temps maussade ce fut encore un grand succès. Les exposants qui ont bravé la météo capricieuse ont accueilli un grand nombre de visiteurs venus des quatre coins du département pour cette journée consacrée aux ouvrages. On retrouve ainsi des habitués qui ne manqueraient pour rien au monde cette manifestation conviviale et bien organisée par l'amicale du RPI Ozenay-Plottes sous la houlette de Marie Odoux. C'est sous son impulsion et grâce à ses réseaux que le succès fut au rendez-vous.

Comme d'accoutumée, nous proposons sur notre stand des boissons chaudes fort appréciées mais aussi des sandwiches, des crêpes et des gâteaux confectionnés par les parents d'élèves.

Les bénéfices générés par cette opération permettront une fois de plus de soutenir les projets pédagogiques de l'équipe enseignante afin d'assurer la gratuité pour tous.

Lionel Allègre, président du RPI



### La « Cadole des Amours » est restaurée

C'était un projet de l'association « Aux Ecrouats » pour cette année 2010 que de restaurer cette grande cadole située en Manan et perdue au fond des bois. Lors de l'assemblée générale du mois de janvier, le président avait fixé au 15 avril la fin des travaux. Ce fut chose faite et ceci grâce à nos bûcherons : Jean-Paul Goullier et Daniel Pontone pour le nettoyage et l'abattage des arbres et ensuite à Jean-Paul Guillon, Pierre-Yves André, Guy Moureaux sous la direction active et éclairée de Mario Campi pour la reconstruction. Le but pour cette cadole étant de la reconstruire à l'identique, il a fallu rassembler toutes les pierres éparpillées aux alentours, échafauder, démousser et ensuite superposer patiemment chaque pierre. Quelques tonnes de pierres ont ainsi été hissées, donnant à cette cadole son aspect rustique initial, moins régulier que les précédentes, mais tout aussi spectaculaire.



L'accès à l'intérieur sera prochainement fermé par une grille pour des raisons évidentes de sécurité. Dommage pour les amoureux !

Le fléchage sera également mis en place et une inauguration à laquelle seront conviés les adhérents, se fera dès que les chemins seront secs et carrossables. Enfin un merci au propriétaire du terrain, M. Pégliasco de Marmande (47) qui nous en a autorisé l'accès, ainsi qu'à M. Canard-Delorme qui nous a facilité la mise en contact.

Projets à venir : prochainement nettoyage et petite restauration du chœur de l'église et à plus long terme création d'un sentier botanique et restauration de la fontaine des Ladres.

Nous avons abandonné pour cette année l'exposition des arts plastiques, surtout pour des problèmes de durée et de disponibilité de la salle polyvalente.

Rendez-vous à l'été 2011.

Jean-Paul Goullier, président des Ecrouats.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

### **BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX**

Article 84 : le brûlage des déchets végétaux est autorisé sous certaines conditions et uniquement dans les communes rurales ( population inférieure ou égale à 2000 habitants )

#### **Conditions d'application :**

- \* le recours au brûlage ne doit présenter aucun caractère systématique, il faut privilégier le compostage ou le dépôt en déchetterie.
- \* le brûlage concerne uniquement les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres et en aucun cas les herbes issues des tontes de pelouses et encore moins les cartons, palettes, ...
- \* pour garantir un maximum de sécurité dans la réalisation de cette opération, le brûlage ne pourra s'exercer qu'à une distance de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation et ne devra pas occasionner de nuisances pour le voisinage.
- \* le Maire par ses pouvoirs de police pourra directement s'opposer à ce brûlage notamment si les conditions développées dans l'arrêté ne sont pas respectées ou si les circonstances locales liées à la météo, à la sécurité l'exigent.

### **COLLECTE DES TONNERS ET CARTOUCHES D'ENCRE USAGÉS**

Un container est à votre disposition à la mairie.

### **DIVAGATION DES CHIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE   arrêté du Maire du 4 mai 2007**

Article 1 : il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

### **REGLEMENTATION DU BRUIT Arrêté préfectoral du 30 juillet 2001 ( extraits )**

#### **Article 1 : Domaine d'application**

Il est interdit de jour comme de nuit , d'émettre sans nécessité ou par défaut de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

#### **Article 9 : Animaux**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

#### **Article 10: Appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage.**

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

**Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:**

- \* les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- \* les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- \* les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

### **MAIRIE ANNEXE DE LA GRIMAUROY**

Le bureau de la mairie a été déplacé : il se trouve désormais dans la même allée juste en face de l'ancien !

## PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL COLLINE DE CRÂ

Lors de la présentation des vœux à la population début janvier, Mr le Maire fit part d'un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la colline de Crâ. L'électricité produite serait revendue à EDF dont la ligne à moyenne tension est proche du site.

### Deux objectifs :

- produire une énergie propre et inépuisable
- assurer une rente annuelle pérenne à la commune

Il s'agit d'un projet clés en main dans lequel la commune n'investira rien, la rente étant assurée par la location du terrain sur une durée d'environ 20 ans.

### Rappel du cahier des charges :

1) **le terrain** : 5 à 6 ha situé dans la partie nord de Crâ. Il est actuellement couvert de landes, les buis et ronces le gagnent. Le reste 16,5 ha est clos et préservé (convention avec le Conservatoire des sites naturels de Bourgogne. Il est appelé à être pâturé.

2) **la centrale**, construite par la société retenue

-investissement : 6 à 7 millions d'euros

-production annuelle : 2 500 MWh

-puissance : 2,5 à 3 MWc

-équivalent à la consommation annuelle de 1 800 personnes et à 500 tonnes de CO2 économisées

3) **engagements de la société** :

-préparation des dossiers avec les partenaires : EDF, administrations concernées, étude de l'impact écologique, visuel .....

-préparation du terrain, installation des supports, des panneaux, raccordements, protection du site A noter qu'aucun ouvrage important en béton n'est nécessaire.

-entretien du site et des matériels

-à l'issue du bail, s'il n'est pas reconduit, démontage de la centrale, remise en état du site, recyclage des matériaux (pour l'instant assuré à 80 %)

4) **propositions financières** :

La commune et la société s'engagent sur signature d'un bail emphytéotique d'environ 20 ans.

Si ce projet est finalisé dans les semaines à venir (avant changement des tarifs de rachat de l'électricité par EDF) une rente annuelle d'environ 25 000 euros serait versée à la commune. A cette somme, s'ajouteraient les revenus fiscaux entre 5 et 10 000 euros par an.

Ce projet pourrait générer deux ou trois emplois à temps plein (gardiennage, maintenance) assurés par des sociétés locales

### Déroulement de la procédure :

- ▶ information des habitants de Plottes et sondage
- ▶ réunion publique avec des représentants de la (ou des) société(s) intéressée(s)
- ▶ prise de décision par le conseil municipal
- ▶ calendrier : décision à prendre à l'automne pour que l'étude environnementale puisse avoir lieu sur une année et couvrant surtout le printemps

### SONDAGE A RETOURNER A LA MAIRIE AVANT LE 15 JUILLET



.....  
Pour nous permettre d'avancer dans l'étude de ce projet, nous vous invitons à répondre à ce questionnaire ci-après ou par mail:  
mairiedeploottes@wanadoo.fr

(facultatif) Nom : ..... Prénom : .....

Pour l'installation de la centrale photovoltaïque dans les conditions précitées, êtes-vous :

- très favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- contre ce projet

**Il nous serait aussi très intéressant de connaître les raisons conduisant votre choix et toutes remarques, suggestions à ce sujet :**

## **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE D'ENERGIE**

Sommes-nous prêts à rendre son obscurité à la nuit ?

Les émissions lumineuses trop fortes et prolongées provoquent des troubles importants à la faune, la flore et aux écosystèmes. Les passionnés d'astronomie avaient déjà tiré la sonnette d'alarme depuis longtemps.

Mais c'est aussi la nécessité de faire des économies qui oriente de plus en plus de communes à modifier leur politique d'éclairage public. Tramayes, Lux, Péronne, Uchizy, Lacrost, Préty, ....., pour ne citer que quelques exemples, ont franchi le pas depuis plusieurs mois à la satisfaction des habitants.

Deux axes le permettent :

le remplacement des systèmes d'éclairage : lampadaires et lampes vétustes très voraces en électricité

l'extinction des lampadaires de 23 heures ou minuit à 5 heures, pilotée par une horloge astronomique réglable à volonté (ex: maintien de l'éclairage pour les fêtes ou manifestations).

L'économie, ou plutôt la non-dépense, réalisée par l'extinction des lumières (environ 30 à 40%) permettra à assez court terme de procéder aux changements des systèmes vétustes.

L'équipe du conseil municipal mène cette réflexion et se prononcera prochainement sur un possible essai de quelques semaines.